

# **Lignes directrices pour la mise en candidature**

## **Association des universités de l'Atlantique**

### **PRIX ANNE MARIE MACKINNON DU LEADERSHIP PÉDAGOGIQUE 2026**

Date limite pour la mise en candidature : le vendredi 8 mai 2026

## **Objectif**

L'objectif de ce prix est de favoriser l'excellence du leadership pédagogique dans les universités de l'Atlantique, en distinguant les personnes qui sont des modèles d'excellence et qui contribuent de façon plus générale à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau universitaire.

## **Description du prix**

Avec ce prix, l'AUA récompense une personne qui a fait preuve d'un engagement soutenu vis-à-vis de l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage, en offrant un leadership pédagogique au-delà du rôle, des responsabilités et du contexte d'enseignement auxquels elle a été affectée. L'association décerne chaque année un exemplaire unique du prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique.

La mise en candidature d'une personne montre qu'elle a eu une influence importante sur la pratique de l'enseignement chez ses collègues, ainsi que sur la qualité et la portée de l'expérience pédagogique vécue des étudiantes et étudiants. Les réussites de la personne mise en candidature sont attribuables, en partie au moins, à la capacité qu'elle a de nouer des relations de confiance et de collégialité. Elle fait preuve d'un esprit critique vis-à-vis des besoins et des problèmes dans l'enseignement et dans l'apprentissage et elle a évalué l'efficacité des initiatives introduites en réponse. Le comité de sélection prendra en compte le nombre et la variété des activités entreprises dans le domaine du leadership pédagogique, ainsi que leur portée et leurs retombées. Voici des exemples de façons pour la personne mise en candidature de faire profiter les autres de ses connaissances et de son savoir-faire, que ce soit dans le contexte local ou au-delà :

- Elle défend des politiques, des processus, des structures ou des ressources qui favorisent l'excellence dans l'enseignement et l'offre aux étudiantes et étudiants de meilleures activités d'apprentissage, grâce notamment à des approches axées sur l'autochtonisation et sur la décolonisation, sur la conception universelle de l'apprentissage, sur la pédagogie sensible à la culture, etc.
- Elle est elle-même un modèle en matière d'enseignement universitaire.
- Elle remplit les fonctions de mentor dans l'enseignement auprès de ses collègues, des nouveaux membres du corps professoral ou des étudiantes et étudiants de cycle supérieur.
- Elle conçoit, anime ou organise des activités formelles de perfectionnement professionnel, notamment en matière de développement durable des communautés de pratique dans l'enseignement.
- Elle apporte une contribution à la mise au point, à la révision et au renouvellement des programmes d'enseignement ou des programmes d'études.
- Elle assure la présidence ou elle est membre de comités ou de groupes de travail dont le mandat est lié à l'enseignement.
- Elle s'impose comme un chef de file ou bien elle apporte des contributions dans des initiatives ou des programmes spéciaux d'enseignement ou d'apprentissage, comme des activités de

perfectionnement professionnel pour le corps professoral, des microdiplômes, etc. Elle contribue à la recherche sur l'enseignement et sur l'apprentissage.

- Elle innove dans le domaine des programmes, des méthodes ou des stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Elle s'investit dans l'organisation d'activités qui sortent des murs de l'établissement d'enseignement et qui sont en lien avec le leadership pédagogique (avec, par exemple, l'offre d'options éducatives aux catégories de population en quête d'équité ou d'autres formes d'élargissement de l'accès aux options éducatives) ou dans la participation à de telles activités.

Étant donné la qualité exceptionnelle des candidatures, il n'est pas forcément suffisant de simplement répondre aux critères de mise en candidature pour mériter le prix Anne Marie MacKinnon en leadership pédagogique. Le comité encourage donc les personnes mises en candidature à montrer non seulement qu'elles répondent aux critères, mais qu'elles vont encore plus loin.

## **Critères d'admissibilité**

1. Les dossiers de mise en candidature sont acceptés en anglais seulement. L'AUA offre à ses deux établissements francophones d'enseignement postsecondaire jusqu'à 2000 dollars par année pour la traduction, du français vers l'anglais, d'un dossier de mise en candidature. Dans ce cas, il faut que l'original du dossier en langue française soit, à sa demande, mis à la disposition de la présidence du comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Ce comité est le comité de sélection pour les prix de l'association.
2. Sont tous admissibles les membres du corps professoral qui travaillent à temps plein ou à temps partiel ou qui ont un contrat à durée déterminée. Il faut qu'ils soient membres du corps professoral, avec une charge de travail normale pour leur discipline, leur niveau ou la durée de leur contrat, selon ce qui aura été déterminé par leur établissement.
3. Les directions des départements et les titulaires de chaires de recherche qui continuent à enseigner avec au minimum une demi-charge normale d'enseignement sont admissibles.
4. Les membres du personnel administratif de l'université (rectrice ou recteur, vice-rectrice ou recteur, doyennes et doyens, directions à plein temps des centres d'enseignement) qui n'enseignent pas avec au minimum une demi-charge normale d'enseignement ou dont le rôle principal inclut le leadership pédagogique ou la promotion de l'excellence dans l'enseignement ne sont pas admissibles.
5. Les personnes ayant remporté par le passé le Prix national 3M d'excellence dans l'enseignement ne sont pas admissibles à une mise en candidature au prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique, puisque ce prix de l'AUA constitue une étape menant vers le prix 3M.
6. Aucun membre actuel du comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être mis en candidature.
7. Il n'est pas nécessaire que la personne mise en candidature ait reçu un prix de l'université.

8. Il est interdit de mettre en candidature, la même année, la même personne à la fois pour un prix d'excellence dans l'enseignement et pour le prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique. En revanche, quand une personne reçoit un prix dans l'une de ces catégories lors d'une année donnée, elle peut très bien être mise en candidature pour un prix dans l'autre catégorie lors des années suivantes.
9. Il est tout à fait possible et même recommandé de mettre à nouveau en candidature une personne qui a été mise en candidature lors d'une année précédente et qui n'a pas été retenue. Nous rappelons cependant que les critères de sélection peuvent varier d'une année à l'autre et qu'il faut donc vérifier que la candidature reste conforme aux lignes directrices actuelles.

## Procédure de mise en candidature et renseignements

**Il est obligatoire de présenter tous les documents en anglais.**

**L'AUA offre à ses deux établissements francophones d'enseignement postsecondaire jusqu'à 2000 dollars par année pour la traduction, du français vers l'anglais, d'un dossier de mise en candidature. Dans ce cas, il faut que l'original du dossier en langue française soit, à sa demande, mis à la disposition de la présidence du comité de coordination du développement professionnel de l'AUA.**

### Date limite

La date limite pour les demandes est fixée chaque année et elle tombe normalement durant la première semaine de mai. Les candidatures doivent être adressées par le représentant de l'établissement au comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Veuillez consulter la liste des membres du comité, disponible à l'adresse suivante : <http://www.atlanticuniversities.ca/committees/faculty-development-committee>.

### Catégorie de prix

Chaque université peut présenter au maximum deux candidatures dans la catégorie du prix d'excellence dans l'enseignement et une candidature dans la catégorie du prix du leadership pédagogique. Tous les dossiers sont examinés dans la catégorie dans laquelle ils ont été présentés, sauf dans les circonstances exceptionnelles suivantes : lorsque l'établissement présente **une seule candidature**, dans l'une des catégories, et que le comité de sélection estime que l'autre catégorie est plus appropriée, la candidature peut être versée dans cette autre catégorie.

### Pièces justificatives

Chaque mise en candidature doit être accompagnée de pièces justificatives, conformément aux lignes directrices sur la mise en candidature pour le prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique. Veuillez envoyer le fichier PDF au secrétariat de l'AUA ([ckent@atlanticuniversities.ca](mailto:ckent@atlanticuniversities.ca)).

**Le comité n'acceptera que les dossiers de candidature remis au secrétariat de l'AUA par le représentant de l'établissement au comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Le service de la vice-rectrice ou du**

**vice-recteur à l'enseignement et à la recherche peut s'occuper de présenter les documents pour la mise en candidature quand l'établissement ne dispose pas d'un représentant au comité.**

### **Comité de sélection**

C'est le comité de coordination du développement professionnel de l'AUA qui est le comité de sélection pour les prix de l'association.

### **Annonce du lauréat du prix**

L'AUA publie en septembre un communiqué de presse annonçant le lauréat du prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique pour l'année en cours. Cette personne est invitée, avec une autre de son choix, à un gala de remise des prix lors du repas de midi de la réunion de septembre du conseil des recteurs de l'AUA. Dans le cadre des événements prévus lors du déjeuner, le lauréat est invité à faire une présentation de 10 minutes sur l'importance du leadership pédagogique.

### **Expo-enseignement des universités de l'Atlantique**

Le lauréat du prix Anne Marie MacKinnon du leadership pédagogique est invité à participer à une session lors de l'Expo-enseignement des universités de l'Atlantique, organisée tous les ans.

## Lignes directrices pour la mise en candidature de 2026

Ce prix récompense une personne qui a fait preuve d'un engagement soutenu vis-à-vis de l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage, en offrant un leadership pédagogique. En tant que leader pédagogique, elle a influencé la mise sur pied ou le développement de programmes, de politiques, de procédures et de milieux qui sont favorables à l'excellence dans l'enseignement et qui améliorent l'éducation telle qu'elle est vécue par les étudiantes et étudiants. Pour l'attribution de ce prix, le comité de sélection recherche des candidates et candidats ayant fait preuve d'un leadership et d'une influence qui est de grande portée, durable et profonde dans leur établissement et même parfois au-delà. Vous trouverez à la page 1 une liste des activités prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

### Format du dossier de candidature

Le comité de sélection sait que chaque université a ses propres procédures et critères relatifs à ses prix internes et il tient à respecter ces différences. Les lignes directrices suivantes visent à garantir l'équité et la cohérence dans les candidatures présentées à l'AUA.

### Renseignements importants sur le format du dossier de candidature

- Il faut que le dossier se présente sous la forme d'un fichier PDF.
- C'est la personne représentant l'établissement au comité de coordination du développement professionnel de l'AUA qui envoie par courriel le fichier PDF ou le lien vers le portfolio électronique au secrétariat de l'AUA ([ckent@atlanticuniversities.ca](mailto:ckent@atlanticuniversities.ca)).
- Le dossier de candidature ne peut pas dépasser **20 pages numérotées**. Les éléments suivants sont **obligatoires**, mais ils **ne sont pas comptabilisés** dans le total de 20 pages :
  - page de couverture, avec nom de la personne, nom de l'unité dont elle relève, nom de l'établissement et année de la candidature;
  - table des matières;
  - intercalaires indiquant clairement chaque catégorie d'informations fournies à l'appui de la candidature.
- Il faut que le dossier soit présenté dans une **police de caractères de 12 points** et que tous les éléments narratifs et descriptifs rédigés par la personne soient dans une **police uniforme**, comme Times New Roman, Calibri ou Arial. Utilisez une **marge standard d'un pouce** de tous les côtés.
- Nous encourageons les candidates et candidats à bien soigner leur mise en page pour que la lecture du dossier soit aisée.
- Chaque dossier peut contenir jusqu'à deux documents multimédias. Il peut s'agir de brefs extraits audio ou vidéo sur la participation des étudiantes et étudiants, du témoignage enregistré d'un collègue de la personne ou d'une lettre de soutien enregistrée par une personne extérieure à l'université. La durée maximum de ce type d'enregistrement est de deux minutes. Chaque élément multimédia est considéré comme l'équivalent d'une demi-page dans le dossier; autrement dit, si vous utilisez un tel élément, réduisez la taille du reste du dossier d'une demi-page.
- Le choix du comité de sélection se fera en fonction des documents figurant dans le dossier de 20 pages. Il est interdit d'inclure dans le dossier des adresses URL pour des pièces justificatives autres que les documents multimédias décrits ci-dessus.

**Le comité refusera tous les dossiers qui dépassent la limite de 20 pages ou qui utilisent des caractères de moins de 12 points ou des marges de moins d'un pouce. Les dossiers qui ne sont pas conformes aux présentes lignes directrices ou auxquels il manque certains des volets suivants ne seront pas pris en compte.**

### **Contenu du dossier**

Il faut que le dossier présente sous forme convaincante des arguments qui proviennent de plusieurs sources différentes et qui justifient l'attribution du prix à la personne parce qu'elle a fait preuve d'un leadership soutenu à tous égards dans l'enseignement. Il faut présenter, dans l'ordre indiqué, des documents relevant des différentes catégories suivantes.

#### **Partie 1 – Lettre de mise en candidature**

Il s'agit d'une lettre de mise en candidature décrivant les principales contributions de la candidate ou du candidat en matière de leadership pédagogique, ainsi que les effets et les résultats de ses activités de leadership.

**Le comité refusera tous les dossiers qui dépassent la limite de 20 pages ou qui utilisent des caractères de moins de 12 points ou des marges de moins d'un pouce. Les dossiers qui ne sont pas conformes aux présentes lignes directrices ou auxquels il manque certains des volets suivants ne seront pas pris en compte.**

#### **Partie 2 – Réalisations dans la carrière universitaire**

Il s'agit d'un résumé d'une ou deux pages (maximum) sous forme de liste ou de *curriculum vitae* abrégé, qui met en évidence les principales réalisations universitaires de la personne (enseignement, recherche et service), en mettant l'accent sur les contributions dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage et du leadership pédagogique.

#### **Partie 3 – Philosophie du leadership pédagogique**

Il s'agit d'une déclaration d'une à deux pages (maximum) de la personne, décrivant sa philosophie du leadership pédagogique et la façon dont cette philosophie se concrétise. Dans la déclaration, la personne doit expliquer ce qu'elle entend par « leadership pédagogique » dans son contexte (discipline, établissement ou communauté au sens large). Cette déclaration offre l'occasion de fournir les raisons pour lesquels la personne a choisi de transcender sa pratique personnelle de l'enseignement pour susciter une amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage de façon plus générale.

#### **Partie 4 – Réalisations dans le domaine du leadership pédagogique**

Le candidat doit fournir divers éléments objectifs illustrant son travail de concrétisation de sa philosophie du leadership pédagogique. Ces éléments peuvent inclure des exemples de documents créés par la candidate ou le candidat, notamment des documents multimédias. Il s'agit d'éléments qui décrivent non seulement les activités de la personne dans le domaine du leadership, mais qui mettent aussi en évidence l'influence, les résultats produits et les retombées de ces activités.

**Partie 5 – Lettres d’appui**

Il faut entre trois et six lettres d’appui rédigées par des collègues ou homologues de la candidate ou du candidat et détaillant sa participation active à des initiatives de leadership pédagogique dans l’université (et même parfois au-delà), ainsi que les résultats et retombées durables de ces initiatives. Le comité acceptera les lettres d’appui remontant à jusqu’à 18 mois auparavant. Pour les dossiers traduits du français vers l’anglais, le comité accepte les lettres d’appui remontant à jusqu’à 24 mois. Les lettres contenant une seule signature ont la même valeur que les lettres contenant plusieurs signatures.

Il est interdit aux membres actuels du comité de coordination du développement professionnel de l’AUA de fournir des lettres d’appui.
---